

Marathon Relais INTERSPORT

Lieu de pratique : Stadium : Av. de la Châtellerie, 59650 Villeneuve-d'Ascq

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

Article 1 : Cadre général

Le Marathon Relais est organisé dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise (JNSE), placés sous l'égide de la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE).

Article 2 : Définition des catégories

Pas de distinction d'âge : catégorie **Open** (ouverte à toutes et tous sans limite d'âge)

Article 3 : Epreuve proposée

Le Marathon Relais est une épreuve collective réalisée par équipe, sur la distance totale officielle de 30km, répartie en six relais successifs.

Article 4 : Composition des équipes

Une équipe de Marathon Relais est composée :

- De 4 à 6 coureurs,

Les équipes peuvent être :

- Féminine
- Masculine
- Mixte (au minimum 2 femmes doivent composer cette équipe)

Chaque participant ne peut appartenir qu'à une seule équipe sur l'ensemble de l'épreuve. Le marcheur fait partie intégrante de l'équipe mais ne réalise pas de relais de course.

Article 5 : Déroulement de la course

La distance totale du marathon (30 km) est divisée en **6 relais**. L'organisation s'engage à garantir une répartition permettant à chaque participant de bénéficier d'un temps de course aussi équilibré que possible en fonction des spécificités du parcours.

- Dans le cas d'une équipe de quatre participants, deux d'entre eux seront amenés à effectuer deux boucles. Le relais s'effectue par la **transmission du dossard d'équipe**, fixé sur une ceinture, dans la zone prévue à cet effet.
- Le dossard porte uniquement le numéro de l'équipe.

Le parcours est **balisé**. Les concurrents doivent impérativement respecter :

- Les consignes des signaleurs,
- Le code de la route,
- Et les consignes de sécurité émises par l'organisation.

Article 6 : Classements et récompenses

Le classement est établi sur la base du **temps total réalisé par chaque équipe**.

Les **trois premières équipes** de chaque catégorie (masculine, féminine et mixte) sont récompensées.

Article 7 : Equipements et matériel

Chaque participant doit être équipé d'une tenue de course ou de marche adaptée, conforme aux exigences de sécurité.

Le dossard d'équipe est fourni par l'organisation et doit être porté conformément aux consignes durant toute la durée de l'épreuve.

Article 8 : Règles et arbitrage

Sauf dispositions particulières prévues dans le présent règlement, les règles de la Fédération Française du Sport d'Entreprise s'appliquent.

Article 9 : Sécurité et comportement

Les participants évoluent sous leur propre responsabilité. Ils s'engagent à :

- Respecter les signaleurs, bénévoles et officiels,
- Respecter le parcours balisé,
- Adopter un comportement **fair-play** et respectueux envers les autres équipes.

Tout comportement dangereux ou contraire à l'éthique sportive pourra entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe.

Article 10 : Annexes et informations complémentaires

Les informations pratiques (horaires précis, plan du parcours, zones de relais, modalités logistiques) seront communiquées par l'organisation avant le début des Jeux et affichées sur site.